

Le gouvernement du Québec subventionne à 100 %¹ la formation des travailleurs

Qu'en est-il pour les entreprises touristiques?

1. Le programme PACME

Cent millions pour la formation en entreprise.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), M. Jean Boulet, a annoncé le 6 avril dernier l'attribution de 100 millions de dollars pour la mise en œuvre du Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME). Destiné à soutenir les entreprises et les travailleurs dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ce programme poursuit deux objectifs : fidéliser la main-d'œuvre et préparer la relance.

Les conditions.

On trouve sur le site du gouvernement [tous les détails du programme](#), notamment les entreprises, les activités et les dépenses admissibles, ainsi que l'aide financière accordée en fonction de la facture totale dans l'entreprise (en deçà ou au-delà de 100 000 \$) et des subventions d'urgence que l'entreprise reçoit déjà du fédéral, le cas échéant. Les activités peuvent s'exercer sur les lieux de travail (en appliquant les consignes de la santé publique), en ligne ou à distance.

L'échéance.

Les projets sont acceptés jusqu'au 30 septembre 2020 (date de dépôt) ou jusqu'à ce que l'enveloppe budgétaire de 100 millions de dollars soit épuisée.

2. Le PACME et les besoins spécifiques de votre entreprise : départ immédiat!

Le PACME vous intéresse en tant qu'entreprise. Vous voulez occuper efficacement le temps de vos troupes que vous maintenez à l'emploi. Vous reconnaissez la valeur de la formation continue pour stimuler la motivation, développer le professionnalisme et favoriser la rétention de votre main-d'œuvre. Vous avez une bonne idée des besoins de développement de compétences pour améliorer la performance de votre personnel et de votre entreprise. Le PACME est une occasion exceptionnelle.

Mise en garde.

Avant de vous engager ainsi que vos employés dans le processus, le CQRHT vous suggère de réfléchir à deux considérations :

- Est-ce que les employés visés sont actuellement dans un état d'esprit favorable à entreprendre un processus de formation?
- Est-ce qu'ils auront rapidement l'occasion de mettre en pratique leurs apprentissages?

À défaut de répondre positivement à ces deux questions, l'exercice pourrait ne pas porter les résultats attendus.

¹ Certaines conditions s'appliquent.

La démarche.

Vous êtes déjà prêt? Vous avez un plan, un choix de contenus, des fournisseurs, des candidats à l'apprentissage? Communiquez avec votre conseiller aux entreprises de votre Centre local d'emploi (CLE) <https://www.mtess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/>. Il est prêt à vous aider. Pour votre sélection de programmes de formation et de fournisseurs, le MTESS a annoncé qu'un inventaire des formations en ligne sera rendu disponible sous peu sur le site quebec.ca.

3. Le PACME et les priorités de l'industrie touristique : mesures d'urgence en cours

Des choix de parcours.

Au-delà des besoins individuels des entreprises, les partenaires de l'industrie touristique, à savoir l'Alliance, les associations touristiques sectorielles et régionales et le CQRHT s'affairent à cerner les besoins collectifs prioritaires, en vue de proposer un choix de parcours plus génériques adaptés aux défis de la relance à venir.

Des thématiques spécifiques par secteur et par région.

À titre de promoteurs collectifs, les associations touristiques sectorielles et régionales pourront présenter des projets spécifiques destinés à leurs membres. Ces propositions seront élaborées selon les dynamiques respectives et les besoins priorisés par chacune de ces instances.

À suivre, avec et pour vous.

Comme vous pouvez le constater, les partenaires de l'industrie touristique veulent eux aussi fidéliser la main-d'œuvre et préparer la relance. Nous agissons avec diligence et nous vous communiquerons au fur et à mesure les résultats de nos travaux, afin que vous et vos employés puissiez en bénéficier le plus rapidement possible. Entretemps, n'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins, vos suggestions et vos expériences. Communiquez-les-nous au covid-19@alliancetouristique.com.